Affaire Sarah Halimi : pas de procès pour le meurtrier Kobili Traoré jugé irresponsable de ses actes (MàJ)

21/04/2021 à 20h38



29/04/21

> *Affaire #SarahHalimi : « L'acte est antisémite, mais le sujet ne l'est pas forcément. »*
> *Roland Coutanceau, psychiatre qui a participé à l'expertise de Kobili Traoré, s'exprime dans #CàVous ⬇ pic.twitter.com/xiRmwN5fmW*
>
> *— C à vous / 6 à la maison (@cavousf5) April 27, 2021*

25/04/21

> *Le gouvernement va présenter en conseil des ministres un projet de loi pour combler le vide juridique apparu dans l'affaire Sarah Halimi — https://t.co/VHAR67WXyF*

pic.twitter.com/4KwluJnFpL

— Fdesouche.com est une revue de presse (@F_Desouche) April 25, 2021

Rassemblements pour réclamer « justice pour Sarah Halimi » : le frère de la victime révèle que Traoré et ses soeurs la traitaient de « Sale Juive » depuis des années — https://t.co/qGf1w7jFMF pic.twitter.com/NIM3flyfCz

— Fdesouche.com est une revue de presse (@F_Desouche) April 25, 2021

21/04/21

Suite à l'arrêt consternant écartant toute sanction pénale contre l'assassin de #SarahHalimi je saisis avec @fszpiner la justice israélienne d'une plainte vsTraoré au nom d'Esther ,sœur de Sarah et citoyenne israélienne. La loi de ce pays étant compétente.Non au déni de Justice.

— G-William Goldnadel (@GWGoldnadel) April 21, 2021

18/04/21

Le frère de Sarah Halimi témoigne : le meurtrier Kobili Traoré se fait appeler Fofana sur Facebook, comme Youssouf Fofana, le tueur d'Ilan Halimi — https://t.co/ujpZ65QfK2 pic.twitter.com/oKk1UOVXDg

> *— Fdesouche.com est une revue de presse (@F_Desouche) April 17, 2021*

> *[Communiqué] Trouble mental et irresponsabilité pénale. Lire l'arrêt et le communiqué : https://t.co/3M5WpcK3Cc pic.twitter.com/kFQJ2Z6mIg*
>
> *— Cour de cassation (@Courdecassation) April 14, 2021*

La Cour de cassation a rendu sa décision ce mercredi 14 avril. L'**irresponsabilité pénale** du meurtrier de Sarah Halimi, sexagénaire juive assassinée en avril 2017 à son domicile dans le quartier de Belleville à Paris, a été confirmée. Il n'y aura donc **pas de procès** pour le jeune homme, hospitalisé en psychiatrie depuis ce crime qui a provoqué débat et émotion depuis quatre ans.

La Cour de cassation, qui est la plus haute juridiction de l'ordre judiciaire, a rejeté le pourvoi formé par la famille de Sarah Halimi contre la décision rendue en 2019 par la cour d'appel de Paris. D'après cette décision, qui reposait sur trois expertises, le jeune homme avait commis les faits au cours d'**une "bouffée délirante" sur fonds de forte consommation de cannabis.**

"Une personne qui a commis un acte sous l'emprise d'une bouffée délirante abolissant son discernement ne peut pas être jugée pénalement même lorsque son état mental a été causé par la consommation régulière de produits stupéfiants. En effet, **la loi ne prévoit pas de distinction selon l'origine du trouble psychique**", rapporte la Cour de cassation dans un communiqué.

www.rtl.fr

Rappel :

Dans la nuit du 4 avril 2017, à Paris, Sarah Halimi, une femme de confession juive de 65 ans, est sauvagement assassinée. Son meurtrier, **Kobili Traoré**, un **musulman radicalisé d'origine malienne** au **casier judiciaire long comme le bras**, s'acharne sur elle pendant 40 longues minutes, d'abord dans le salon de de Sarah Halimi, puis sur son balcon. Il hurle ***«Allah Akbar»***, insulte sa victime, la traite de *«grosse pute»*, de ***«sheitane»*** (démon en arabe)

(…) Kobili Traoré tape tellement fort que son poing droit est tuméfié. Puis, apercevant dans la cour la lumière des lampes torche de la police, il hurle *«attention, il y a une vieille dame qui va se suicider»*, **saisit sa victime – encore vivante – par les poignets et la fait basculer par-dessus la balustrade de son balcon**. Sarah Halimi gît dans la cour, morte, ensanglantée.

Sarah Halimi connaissait Kobili Traoré, il était son voisin, il la menaçait constamment, elle avait peur de lui (…)

Le Figaro

En lien :

> *Le caractère antisémite de l'affaire Halimi a été délibérément caché, à la veille de l'élection présidentielle, pour ne pas favoriser le Front national : Jean-Jacques Bourdin s'excuse*